

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 23 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, M. BONHOMME, Mme FERRANDON, M. MAGNIN, Mmes LAVEDIAUX, ROUSSILLON, MM. PINGUET, LABREURE, Mmes DOS SANTOS, PARISSÉ, WEGRZYN, MM. BARLAND et MINY formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme LEFEBVRE et M. LIMOGES.

Monsieur MAGNIN a été nommé secrétaire.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

Vote des subventions :

Le conseil municipal vote des subventions à divers organismes ou associations, principalement communales.

Association sportive du collège	200 €
Coopérative de l'école primaire	800 €
Foyer socio-éducatif du collège	200 €
D.D.E.N.	50 €
La prévention routière	50 €
Section locale des donneurs de sang	100 €
Club pour un Age d'Or	500 €
Association communale de chasse agréée	200 €
Doyet basket club	720 €
Karaté club doyétois	180 €
Pétanque doyétoise	150 €
Tennis club doyétois	210 €
Bézenet Doyet football	750 €
Groupement des louvetiers de l'Allier	200 €

Vote des taxes locales :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes

locales pour 2020, à savoir : taxe foncière (bâti) 13 % et taxe foncière (non bâti) 32,85 %.

Budget primitif 2020 :

Le budget primitif 2020 qui s'équilibre à 1 072 745 € en fonctionnement et à 477 293 € en investissement est adopté à l'unanimité.

Indemnités de conseil aux comptables du Trésor :

L'indemnité de conseil au taux de 100 % est accordée aux deux comptables chargées des fonction de receveur de la commune : Madame AMZIANE Miriam pour 240 jours et Mme DARBY Isabelle pour 120 jours, pour un total de 482,33 € brut.

Remboursement des charges de l'appartement 4 place Jean Jaurès :

Le remboursement de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité, utilisés dans l'appartement mis à disposition des entreprises chargées de la réfection du collège, pour un montant total de 1 243,17 euros est accepté.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs :

Une liste de 24 personnes, contribuables à Doyet, est établie afin de permettre, conformément à l'article 1650 du code général des impôts, au Directeur des Services Fiscaux de nommer 6 commissaires titulaires et 6 suppléants pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs.

Succession Mme Rolande NOVELLIS née GOURBEIX :

Le conseil municipal accepte la succession de Madame Rolande NOVELLIS, décédée le 28 octobre 2019 et qui a institué la commune comme sa légataire universelle. Il charge Maître Christophe LUBERDA, notaire à Epineuil-le-Fleuriel de faire réaliser les diagnostics obligatoires préalablement à la mise en vente de la maison de la donatrice. Madame le maire est autorisée à signer les différents actes à intervenir.

Une plaque funéraire sera offerte par la commune et un contrat sera passé avec la Société MILLIEN de Doyet pour qu'une plante soit déposée aux Rameaux et à la Toussaint, sur la sépulture de Madame NOVELLIS.

Tableau des effectifs :

Un poste d'adjoint administratif contractuel est créé, afin de palier à une mise en disponibilité d'un an.

Questions diverses :

- Feu d'artifice : en raison des contraintes imposées par la crise de la COVID-19 il ne sera pas tiré cette année.
- Frais de scolarité en classe ULIS : Madame le Maire est chargée de rencontrer la famille et le référent de l'enfant scolarisé depuis septembre 2019 à Montmarault, le conseil municipal confirmant son souhait de ne pas prendre en charge les frais demandés par le SRPIC.

Madame le Maire donne lecture de courriers et informations diverses.

Après un tour de table, Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.